un rapport sur cette question, d'en étendre une couche sur un emplâtre de diachylon qui, appliqué sur la peau, ne tarde pas à déterminer d'abord une sensation de chaleur, puis de brûlure.

Lorsqu'on le retire on constate, au bout de quelques minutes, une phlyctène, la « cloque » consécutive aux brûlures, que tout le monde connaît.

Un traitement de l'oigne. — On désigne sous ce nom une affection des fosses nasales caractérisée par une odeur fétide et insupportable qui rend les malades très malheureux.

Dans un deuxième rapport, M. Hallopeau fait ressortir les bons effets de l'emploi du bleu de méthylène en irrigations, à la dose de 2 gr. 50 par litre, dans le traitement de cette affection.

Le résultat serait dès plus prompts. A signaler un inconvénient cependant, bien léger en comparaison, celui de colorer en bleu la lèvre supérieure et l'entrée des fosses nasales.

Anatomie humaine. — Abstraction faite de divers chapitres en voie de préparation et visant les vaisseaux lymphatiques, et les organes des sens, le « Traité d'anatomie humaine » (Masson, Paris) publié sous la direction des docteurs Poirier et Charpy, avec le concours des anatomistes et des spécialistes les plus connus, touche à sa fin.

Les docteurs Glantenay, Gossel, Nobécourt, Pasteau et Rieffel consacrent aujourd'hui le tome V de cette œuvre d'érudition et de patience à la description des organes d'excrétion et de leurs annexes : reins, vessie, prostate, etc.

Comme les précédentes, cette partie constitue une véritable encyclopédie qui nous donne l'étiage exact de nos connaissances actuelles dans ces questions.

FAITS DIVERS

Mercredi 9 octobre. — La dépression signalée au large des Iles-Britanniques se trouve ce matin sur le Danemark (Kanco, 736 mm.). Le baromètre baisse de 9 mm. sur les Pays-Bas et des mauvais temps d'ouest sévissent sur la Manche et le sud de la mer du Nord. La dépression de la Scandinavie se comble lentement (Bodo, 729 mm.).

Des pluies sont tombées dans le nord-ouest de l'Europe.

En France, on a recueilli 10 mm. d'eau à Cherbourg, 7 à Belfort, 3 à Lorient, 1 à Paris.

La température s'est relevée sur nos régions; elle était ce matin de 6° à Stornoway, 15° à Paris, 21° à Alger.

On notait : 6° au puy de Dôme, 3° au pic du Midi, 2° au mont Ventoux.

En France, la température va s'abaisser; des pluies sont encore probables.

A Paris, hier, nuageux, ondées.

La température moyenne (9°9) a été inférieure de 2° à la normale (11°9).

Depuis hier midi, température maxima : 15°3; minima : 13°9.

A la tour Eiffel : max. 9°9; min. 9°3.

Baromètre à sept heures du matin, 754 mm. 3; en hausse 2 midi.

Vitesse maxima du vent : 25 mètres par seconde ce matin, à 6 heures.

Situation particulière aux ports

La mer est grosse sur la Manche, houleuse sur la Bretagne et la Corse.

Parc Saint-Maur. — Température du 8 octobre 1901

1 heure matin.	5°2	1 heure soir.	11°0
4 —	5°2	4 —	11°3
7 —	7°2	7 —	11°2
10 —	9°9	10 —	13°9

A COMPIÈGNE. — M. Locquet, conservateur du Garde-Meuble national, qui s'était installé au château de Compiègne pendant et après le séjour des souverains russes, a fait commencer hier le déménagement du mobilier des petits appartements que ne visite point le public.

Il faudra plusieurs semaines pour retirer tout le mobilier apporté au château. M. Locquet a eu, en effet, à meubler simultanément onze appartements de ministres composés chacun d'un salon, d'un cabinet de réception et de deux chambres; ceux du prince Ouroussof, du marquis de Montebello, des personnages de l'ambassade russe à Paris; ceux des secrétaires généraux et des personnes attachées à la présidence de la République, au protocole, aux différents ministères; quinze salons encore et trente-huit chambres pour la suite des souverains, et enfin deux cent quarante chambres pour les domestiques.

Quant aux grands appartements, ils restent accessibles au public tous les jours, jusqu'au 22 octobre, jour où M. Locquet commencera à les démeubler à leur tour.

LA PROTECTION DES ENFANTS. — La Ligue pour la protection de l'enfance exploitée, 78, rue Taitbout, a tenu sa première séance chez M. G. Fabius de Champville, avec le concours de Mmes Marguerite Cremnitz, docteur Edwards Pillet, Blanche Schweig, Mlle Bos, MM. Léopold Bellan, Ferdinand Dreyfus, G. van Brook, J. Bonzon, de Kenenberg, L. Callen, F. Reitlinger, Edouard Petit, etc.

On a discuté les meilleurs moyens à employer pour réduire la mendicité enfantine et l'exploitation des fillettes et petits garçons qui vendent aux terrasses des cafés et aux portes des restaurants de nuit.

Il a été décidé que les premiers efforts porteraient sur le 20e arrondissement d'où viennent nombre d'enfants que l'on voit mendier sur les boulevards.

A LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DE MUSIQUE. — Un gros scandale serait sur le point de se produire à la Société des auteurs et compositeurs de musique, disait un journal ce matin. Notre confrère ajoutait que le président et l'agent général de la société avaient dû donner leur démission, une enquête faite par les syndics ayant fait découvrir d'importants détournements.

Au secrétariat de la société, on nous a fait à ce propos les déclarations suivantes :

Il est absolument faux qu'aucune malversation ait été commise dans l'administration des fonds de la société. Toutes ces accusations sont portées contre les administrateurs par un ancien employé de la société que l'agent général, M. Souchon, a renvoyé il y a un an environ. Cet employé, mécontent d'avoir perdu sa place, adressa il y a quelque temps aux sociétaires un rapport dans lequel il accusait les administrateurs de détourner par an des sommes montant à 200,000 francs, de tripoter de la vente des charges d'agents en province, etc.

M. Souchon, l'agent général, n'a nullement donné sa démission; il a même si peu l'intention de la donner que pour couper court à tous ces cancans il a assigné l'employé au tribunal civil et demandé la nomination de trois experts chargés de vérifier la comptabilité de la société. Ces experts ont été nommés et, les vacances judiciaires étant terminées, ils ont commencé leur œuvre de contrôle. Cette opération demandera du temps. En effet, la société, grâce aux efforts, au travail constant de M. Souchon, est en pleine activité. Ses recettes ont monté de 700,000 francs à 2,000,000 environ, puisque, déduction faite des frais généraux qui montent à 500,000 francs, elle distribue à ses sociétaires 900,000 francs à peu près par trimestre. Elle compte à l'heure qu'il est 6,000 membres et emploie 700 agents en province. Elle fournit à 175 de ses membres une pension de 365 francs par an.

M. Octave Pradels, l'ancien président de la société, a effectivement donné sa démission, il y a deux mois environ. Il avait été nommé au mois de décembre 1900. M. Pradels habite, pendant la plus grande partie de l'année, une propriété en Touraine. Les voyages incessants à Paris, que lui imposaient ses fonctions de président de la société, avaient fini par lui paraître fastidieux et c'est là ce qui l'avait décidé à démissionner. Il a été remplacé par M. Louis Ganne.

DRAME PASSIONNEL AU QUEEN'S HOTEL, LEICESTER SQUARE. — On nous écrit de Londres, 8 octobre :

Un drame émouvant s'est produit ce matin dans le quartier du Français, sans doute parce que tous ses grands établissements sont anglais.

La veille, un jeune couple se présentait au Queen's hotel, vers huit heures du soir, et y retenait un appartement après avoir déclaré que les bagages devaient arriver le lendemain de Paris. Le jeune homme, dont le nom est Armand Quitelier, de la rue des Tanneurs, à Anvers, commanda un excellent dîner au champagne qui fut servi dans l'appartement privé et auquel prit part sa compagne, Mlle Renaud, de Paris.

A six heures ce matin, le directeur de l'hôtel réveillé par deux détonations subites, se précipita vers la chambre des amoureux qui se trouvait juste en face de la sienne. Il entendit une voix de femme crier faiblement au secours et sur ses instances la porte fut ouverte par la jeune fille qui venait de recevoir une balle à environ 5 centimètres sous le cœur. Son ami gisait sur le lit jonché de fleurs naturelles, la tempe droite trouée d'une balle du même calibre.

Sur la table du salon se trouvaient des lettres adressées au chef de la police, au directeur de l'hôtel et à MM. Renaud et Quitelier, les pères des victimes de cette tragédie.

Dans la lettre adressée à la police, signée par les deux amoureux, ils déclarent vouloir mourir ensemble pour des raisons de famille.

Ce double suicide était prémédité, car les victimes ne venaient pas directement de Paris, comme l'avait prétendu M. Quitelier, mais de Bloomsbury square, à Londres, où ils habitaient depuis une quinzaine de jours; de plus, la quittance du revolver, acheté ayant-hier pour le prix modique de 6 fr. 50, a été retrouvée dans la poche de M. Quitelier.

L'état de Mlle Renaud, bien que dangereux, n'est pas désespéré. Elle ne paraît pas avoir plus de dix-huit ans. Son amant semble en avoir vingt-huit.

D'après la loi anglaise, cette jeune fille peut être traduite en cours d'assises, le suicide étant considéré comme un crime.

La lettre d'aveux signée par les deux parties est le seul témoignage incriminatoire que la couronne puisse invoquer contre elle, mais le consentement mutuel qu'elle contient est une preuve suffisante de sa culpabilité, aux termes de la loi britannique.

En admettant même que l'expertise médico-légale prouve que les blessures de Mlle Renaud aient été infligées par son amant, elle reste quand même sous le coup de la loi qui peut lui infliger une peine variant de trois mois à deux ans de prison.

ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES

Voici la liste des candidats admis à la suite du concours de 1901 :

1 Kogevinas. 2 Mercier des Rochettes. 3 Breton. 4 Charles Blondel. 5 Kupper. 6 Houillon. 7 Reignault. 8 Venot. 9 Guillemin Tarayre. 10 Perron. 11 Finck. 12 Bouchareine. 13 Henri David. 14 Foucault. 15 Guillemin. 16 Jean George. 17 Monier. 18 Gonod. 19 Pillard. 20 Renaud.

21 Chambon. 22 Revillon. 23 Sonneck. 24 Fazembat. 25 Lun van Lang. 26 Librez. 27 Bardoul. 28 De Fleury. 29 Desouches. 30 Fayed. 31 Mouflard. 32 Spach. 33 Faye. 34 Sireta. 35 Bezault. 36 Eustache. 37 Vergniole. 38 Gahy. 39 Marcel Roche. 40 Grèze.

41 Fatel. 42 Lequeux. 43 Vidal-Naquet. 44 Estiran. 45 Calfas. 46 Gallois. 47 Delépierre. 48 Provençal. 49 André Dubuisson. 50 Moulle. 51 Urbain Martin. 52 Vigoureux. 53 Strelcher. 54 Angibaud. 55 Frémanon. 56 Robert Blanchard. 57 Derville. 58 Dourif. 59 Prost. 60 Hué de la Colombe.

61 Delarbre. 62 Montési. 63 Heilmann. 64 Agathon Sabatier. 65 Chauchet. 66 Frison. 67 Vernon. 68 Graff. 69 Schwander. 70 Soulas. 71 Sansonnens. 72 Monteils. 73 Séraphin. 74 Arthaud. 75 Eugène Morel. 76 Altmayer. 77 Schillio. 78 Dessallien. 79 Hannoyer. 80 Rosnet.

81 Audoyer. 82 Mabillat. 83 Blanquart. 84 Rolando. 85 Peridier. 86 Parrot. 87 Mogenier. 88 Camille Chaumeau. 89 Wœlfné. 90 Jacques Pierre Picard. 91 Mouchonnet. 92 Demeufve. 93 Puica. 94 Roth. 95 Lance. 96 Lembot. 97 Arapin. 98 Guillon. 99 Gaston Hément. 100 Chalon.

101 Maurice Goudard. 102 Servier. 103 Campenon. 104 Seligmann. 105 Devosse. 106 Merillon. 107 Tétu. 108 René-Antoine Martin. 109 Amidieu Duclos. 110 Henry. 111 Astor. 112 Berthoumieu. 113 Alfred Lebel. 114 Hebmann. 115 Druon. 116 Roffo. 117 Duplessis de Pouzilhac. 118 Coignard. 119 Brandon. 120 Drouet.

121 Juge. 122 Rotteleur. 123 De Corlieu. 124 André Schmitt. 125 Brauer. 126 Gaillard. 127 Sénéchal. 128 Tritz. 129 Pichon. 130 Camille Blanchard. 131 Cantin. 132 René Faure. 133 Jean-Joseph. 134 Léon Germain. 135 Pagan. 136 Mathieu. 137 Thommnet. 138 Barmann. 139 Wœrntz. 140 Favart.

141 Armand Blanchet. 142 De Faucon. 143 Saffrey. 144 Drivière. 145 Lapière. 146 Sachier. 147 Cortot. 148 Allegret. 149 Bellencourt. 150 Badani. 151 Paillard-Turenne. 152 Tellier. 153 Mallez. 154 Paul Barbier. 155 Plisson. 156 Drion. 157 Flatmant. 158 Anatole Dubois. 159 Schott. 160 Casse.

161 Serrurier. 162 Boishard. 163 Maignial. 164 René-Jean Martin. 165 Pin. 166 Henri Blondel. 167 Marcel Blondel. 168 Riobé. 169 Benet. 170 Compin. 171 Limasset. 172 André Dardenne. 173 Deshayes. 174 Monnier. 175 François Huin. 176 Coppens. 177 Wallon. 178 Uxol. 179 Guesdon. 180 Luce.

181 Jaquet. 182 Thibault de Chanvalon. 183 Alquié. 184 Lhommelin. 185 Sauton. 186 Meltzheim. 187 Bauduère. 188 Hermann. 189 Bérard. 190 Chédaille. 191 Noël. 192 Winckler. 193 Hébrard. 194 Eugène Chalumeau. 195 Mouchet. 196 Levet. 197 Georges Laurent. 198 Hippolyte. 199 Neyron. 200 Lebrun.

201 Grosperrin. 202 Chalamon. 203 Noblet. 204 Pierre Ménager. 205 Rosenberg. 206 Gadaud. 207 Joly. 208 Vincent. 209 Hubert Auburtin. 210 Oury. 211 Amiard. 212 Biaudet. 213 Bentegeat. 214 Delaglière-Collaud. 215 Evrard. 216 Dujardin. 217 Fontaine. 218 Dumas. 219 Clerget. 220 Boulzaguet.

221 Collin. 222 Efferiz. 223 Ferembach. 224 Paul Saint. 225 Machin. 226 Vinet. 227 Chaix. 228 Noury. 229 Sol. 230 Denus. 231 Gustave Morel. 232 Benazet. 233 Dibos. 234 Henri Barthélemy. 235 Charve. 236 Bosc. 237 Rochard. 238 Constans.

Nota. — Les élèves démissionnaires avant leur entrée à l'école seront remplacés dans l'ordre de la liste d'admissibilité, de manière à compléter l'effectif à 238 élèves au moment de l'ouverture des cours.

L'entrée définitive des élèves nouvellement admis est fixée au mardi 15 octobre, à huit heures du matin.

Tout élève qui renoncerait au bénéfice de son admission devra envoyer au directeur de l'école, dans le plus bref délai, sa démission accompagnée, s'il est mineur, du consentement de son père, de sa mère ou de son tuteur.

Signalons un petit fait curieux et sans précédent :

M. Kogevinas, élève du lycée Saint-Louis, a été reçu cinquième à l'Ecole normale supérieure en 1900, après sa première année de mathématiques spéciales. La même année, il remporta le premier accessit de mathématiques au Concours général.

Après une année de séjour à l'Ecole normale supérieure, M. Kogevinas obtint le diplôme de licencié ès sciences mathématiques au mois de juillet dernier.

Or, M. Kogevinas s'est présenté, cette année, à l'Ecole centrale. Il y est admis avec le n° 1. Il renonce à l'Ecole normale supérieure.

LA « SÉQUESTRÉE » DE POITIERS

(De notre envoyé spécial)

Poitiers, 8 octobre.

Tous les témoins de la défense sont unanimes sur ce point :

Marcel Monnier était d'un caractère faible, incapable de résister à une volonté impérieuse, surtout quand cette volonté était celle d'une personne pouvant avoir autorité sur lui.

Je l'ai connu au lycée, à la Faculté de droit, au barreau de Poitiers, dit M. Broussard, premier président de la cour d'Agen. Il était très doux, très facile, intelligent, mais avec des lacunes. Il faisait parfois preuve d'une ingénuité énorme sur des choses élémentaires. Il n'était pas méchant, manquait d'autorité et se laissait influencer très facilement.

Et M. de la Ménardière, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, bâtonnier de l'ordre des avocats :

Marcel Monnier est sans volonté. Il était sans influence sur la pensée maternelle.

Il ne pourrait être engagé dans la responsabilité d'actes délictueux et caractérisés pénalement.

Il y a trente ans, il était de notoriété publique que Mlle Blanche Monnier était malade, que son état mental était déplorable. M. Monnier père ne cachait point les soucis que lui causait l'état nerveux de sa fille.

J'ai été prié de rechercher, en vue d'un projet de mariage avec Mlle Dolorès Monnier, la fille de Marcel, quelle pourrait être la dot de celle-ci. L'honorable Me Bodin, notaire, me voulut bien servir d'intermédiaire pour l'accomplissement de cette mission. D'autre part, M. Agier, agent de change, vit Mme Monnier, dont il gérait la fortune, pour savoir si elle n'interviendrait pas pour augmenter la dot de sa petite nièce.

Mme Monnier déclara que, si elle faisait quelque chose pour Mlle Dolorès, ce ne serait pas sans faire exactement la même chose pour sa fille Blanche.

Puis, M. Véron, ancien président du tribunal de commerce, président du Cercle littéraire :

Marcel Monnier, en dépit de sa culture intellectuelle, était, à certains égards, comme un véritable enfant. Sans Mme Marcel Monnier, il fût « tombé dans l'abandon le plus complet de sa personne ».

M. Francis Planté, l'artiste musicien bien connu, maire d'une commune des Landes, a connu à Mont-de-Marsan M. Marcel Monnier, du temps où celui-ci y était conseiller de préfecture.

Il faisait, dit-il, la joie du groupe dont faisaient partie avec lui M. Michel, aujourd'hui préfet de la Côte-d'Or, et M. Félix Sourbès, bâtonnier de Mont-de-Marsan ; il avait d'extraordinaires naïvetés.

D. Savez-vous comment il s'est marié ?

R. Un jour il raconta qu'il avait remarqué une jeune fille. On le détermina à lui envoyer un bouquet. Puis le bouquet envoyé, on lui déclara qu'il avait compromis la jeune fille par cet envoi et qu'il n'avait plus qu'à l'épouser. De là des démarches et le mariage. Sur son odorat, il me suffira de dire (Rires) pour montrer à quel point il était privé de ce sens, qu'on lui a fait manger des crottes de chèvre maquillées en fraises à la suite d'une gageure. (Nouveaux rires.)

Il ne s'en est jamais douté, et je suis désolé de le lui apprendre aujourd'hui, mais il faut bien que je le dise, puisque l'on accuse ce brave garçon, si dévoué, — j'en ai eu des preuves certaines, — d'actes dont il est moralement impossible qu'il soit coupable.

M. Lassalle, ancien chef de cabinet de préfet, a pu constater, lui aussi, en tournée de revision, cette absence d'odorat. Il a su, d'autre part, que les water-closets, dans la maison où il habitait, n'étant pas à proximité de sa chambre, M. Marcel Monnier s'suppléait à l'aide de son vase de nuit, qu'il conservait, pendant des huit jours, plein, non loin de son lit. (Mouvements.)

Le capitaine au 25e de ligne de Lattre témoigne que Marcel Monnier, prévoyant que sa mère, malade, pouvait mourir prochainement, lui déclara, l'an passé, que, si cet événement se produisait, il placerait à la Caisse des dépôts et consignations la fortune de sa sœur Blanche, afin de ne pas être accusé de la gérer au détriment de celle-ci.

— Le malheureux, ajoute-t-il, était sans volonté et manquait absolument de sens et de jugement pratique.

Me Barbier. — N'avez-vous pas constaté sa myopie ?

R. Il est myope au point que, dans son propre salon, alors que ma femme et moi nous rendions visite à Mme Marcel Monnier, il lui est arrivé de ne pas tout d'abord nous reconnaître.

Quand je passais dans la rue, j'eusse pu le coudoyer qu'il ne m'aurait pas reconnu si j'avais voulu l'éviter.

Et telle est aussi l'affirmation de Mme de Lattre.

Le caractère impérieux de Mme Monnier mère est attesté par nombre d'autres témoins parmi lesquels d'anciens universitaires. Ils estiment que le fils n'a pu que subir cet ascendant.

Le docteur Dupont, qui a été le médecin de la famille, affirme également que M. Marcel Monnier était à peu près totalement dépourvu d'odorat — et de volonté.

Le docteur Jablowski a soigné Mme Monnier dans la prison.

Me Barbier. — Ne croyez-vous pas que, dans l'état cardiaque où se trouvait Mme Monnier, la révélation de la gravité de sa situation n'a pas hâté sa fin ?

R. J'avais conclu dans mon rapport qu'elle pouvait vivre encore longtemps, malgré son affection cardiaque. Elle a dû ressentir une émotion en apprenant comment la justice envisageait son cas, une émotion violente qui a pu déterminer la crise finale. D'autant plus qu'elle me paraissait, dans ses conversations, avoir la plus complète inconscience de ce qu'on a appelé son crime. Une femme de garde m'a dit qu'elle avait, avant d'expirer, murmuré : « Ma pauvre Blanche ! »

Des métayers viennent, à leur tour, affirmer que M. Marcel Monnier était laissé sans autorité par sa mère. Il n'était rien dans la maison.

Il était, dit l'un d'eux, plus martyr à l'extérieur que Mlle Blanche à l'intérieur !

Le docteur Bessonnet a examiné M. Marcel Monnier « au point de vue optique ».

Il a constaté qu'il était d'une myopie extrême.

A quel point, cette myopie l'empêchait-elle de voir dans la chambre de sa sœur ? Il est difficile de répondre à cette question. Cependant on peut dire qu'il ne devait pas y voir grand'chose, si les fenêtres étaient fermées et les persiennes cadenassées.

Des bonnes attestent que M. Marcel Monnier leur a paru détraqué, car il défendait qu'on changeât les draps de son lit et il faisait placer son vase — garni — dans la chambre de sa femme avant de descendre le vider lui-même. Il semblait se complaire dans la saleté.

Mme Marcel Monnier, amenée à la barre par la défense, n'est, d'ailleurs, pas appelée à confirmer ces points délicats.

Elle est seulement interrogée sur une scène qui s'est passée le 19 mai, c'est-à-dire très peu de jours avant l'intervention de la justice.

Elle était allée, avec son mari, offrir ses services à sa belle-mère. Mais tous les deux furent fort mal reçus. Mme Monnier mère les pria très vivement de se retirer, disant qu'elle n'avait besoin de personne pour diriger chez elle.

Et puis ce sont encore d'anciennes bonnes. Elles disent que, si Mlle Blanche avait été finalement laissée sans chemise, c'est qu'on ne pouvait la déterminer à changer de linge et qu'il fallait, au début, se mettre à deux pour procéder à cette opération.

Aux observations des bonnes non initiées qui demandaient pourquoi on ne lui donnait pas de chemise, Mme Monnier répondait : « La pauvre enfant n'en veut pas ! »

L'une d'elles a entendu Juliette Dupuis déclarer que, si Mme Monnier la renvoyait, elle ne partirait pas sans avoir signalé à la police l'état dans lequel se trouvait Mlle Blanche.

Et M. de Beauregard, fils de l'ancien député du Blanc, voyageant en chemin de fer quelques jours après l'arrestation, s'est rencontré dans un wagon avec cette fille qui se vantait d'avoir provoqué cette arrestation en montrant Blanche à un fournisseur parent d'un agent de police.

J'ai été tellement froissée, disait-elle, par la fierté de Mme Monnier que je suis enchantée de la voir humiliée.

A quoi un des voyageurs répondit :

Si j'avais été à la place du commissaire de police, je vous aurais arrêtée, vous aussi !

Les patrons de l'hôtel de France et de l'hôtel de l'Europe témoignent qu'ils ont très fréquemment, pendant plus de vingt ans, envoyé chez Mme Monnier des plats commandés par elle, notamment des pâtés et de la blanquette de poulet.

Une marchande d'huîtres en livrait presque tous les deux ou trois jours, à la saison. Et la femme Fazy, qui les faisait ouvrir, recommandait qu'elles fussent très belles, parce que « Mlle Blanche les aimait choisies ainsi ».

Un marchand de vin a vendu en moyenne 200 à 225 bouteilles de vins fins par an.

Un marchand de bois recevait des commandes de bûches dont la longueur devait être, pour la majeure partie, assez grande, à cause, lui disait-on, des dimensions de la cheminée de la chambre occupée par Mlle Blanche.

Le ramoneur de la maison a constaté qu'on faisait beaucoup de feu dans cette cheminée, et ce n'est que dans les trois dernières années qu'il a trouvé que « la chambre exhalait une odeur assez forte ».

Il est évident que la défense rapprochera ces témoignages de la constatation faite par les agents de police qu'il y avait dans la chambre des os de poulet, des coquilles d'huîtres, etc.

Une déposition qui mérite aussi d'être recueillie, c'est celle du témoin Chenu, concierge de la Croix-Rouge, qui fut constitué gardien des scellés, après les perquisitions et avant l'arrestation.

Il a entendu M. Marcel Monnier dire à sa mère : « Pauvre mère ! pauvre mère ! Tu n'as pas voulu m'écouter quand je te disais de mettre Blanche dans une maison de santé, et tu vois ce qui arrive ! »

Le président Foutant. — Et qu'a répondu Mme Monnier ?

R. Rien.

Me Barbier. — Mais le lendemain, n'y a-t-il pas eu autre chose ?

Le témoin. — M. Marcel Monnier s'est plaint encore que ses conseils n'aient pas été écoutés, et sa mère a fini par dire : « Mais, mon ami, ce n'est pas aussi grave que tu le crois. Il n'y a là rien du tout ! »

Notons pour finir ce détail assez piquant :

M. Druet, ancien bâtonnier, président de la Société d'encouragement au bien du Poitou, est venu déclarer que cette société avait décerné, à la demande de Mme Monnier, une médaille à la femme Fazy, spécialement préposée à la garde de Blanche.

— Et elle ne le regrette pas ! ajoute-t-il.

A demain, l'interrogatoire, le réquisitoire et la plaidoirie.

LIBRAIRIE

LES OBERLÉ

Sous ce titre : les *Oberlé*, M. René Bazin vient de publier chez les éditeurs Calmann-Lévy un admirable roman qui n'est autre chose que la peinture, sous la forme la plus puissante, de l'état d'âme d'une famille alsacienne profondément divisée par la situation actuelle de nos anciennes provinces. Rien de plus dramatique que cette lutte d'un père ambitieux qui, après avoir assuré le mariage de sa fille avec un officier allemand, s'efforce, sans succès d'ailleurs, de vaincre chez son fils l'amour de la France.

Cette œuvre si forte de l'auteur de tant de romans exquis est de celles qui ne s'analysent pas; on ne saurait la lire sans une émotion poignante.

Le *Déluge*, le grand roman héroïque de Sienkiewicz, qui obtient un si grand succès, est le second épisode de la célèbre trilogie dont *Par le fer et par le feu* était le premier. Cette admirable épopée de la Pologne du dix-septième siècle est d'un intérêt passionnant. (Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Le nouveau Restaurant « **LES FLEURS** », rue Saint-Honoré, 275, est ouvert.

Déjeuners, Goûters, Dîners et Soupers.

Chemin de fer d'Orléans.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Ouest, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre des billets d'aller et retour comportant des réductions de prix de 20 à 25 0/0 au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, pour toute gare ou halte (grandes lignes seulement) du réseau de l'Ouest et inversement.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables, aux relations Orléans-Ouest effectuées *via* Paris ou par les chemins de fer de Ceinture. Elles ne sont pas applicables non plus aux haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre restreint de stations de ces réseaux.

THÉATRES

La fin du comité de lecture

A plusieurs reprises, l'institution du comité de lecture, à la Comédie-Française, avait donné lieu, dans la presse et de la part des auteurs dramatiques, à des observations ou récriminations quelquefois assez justifiées.

Tout récemment, l'attention a été ramenée sur lui par les incidents survenus à l'occasion de *Chérubin*, plus dernièrement encore par ceux que nous avons racontés, pour la pièce en cours de répétitions, le *Roi*, de M. Gaston Schéfer.

Nous savons que, dans ces derniers mois, M. Georges Leygues, ministre des beaux-arts, s'était préoccupé des périls qui se révélaient pour la bonne tenue littéraire et l'administration de la Comédie-Française. En même temps, le directeur des beaux-arts examinait comment il pouvait être remédié au mal signalé.

Finalement, M. Henry Roujon a pensé que la meilleure solution était la suppression pure et simple du comité de lecture.

Pour arriver à cette suppression, il suffira d'abroger les articles 30, 45 et 68 du décret de Moscou, l'article 8 du décret de 1850 et l'article 1er du décret de 1887.

« Il est certain, nous disait ce matin M. Roujon, que le fonctionnement du comité de lecture, tel qu'il résulte du décret de Moscou, ne répond pas aux conditions actuelles d'une bonne administration de la Comédie-Française. Les responsabilités éparpillées et anonymes ne sauraient plus être admises. L'administrateur de la Comédie-Française, qui veille sur l'emploi de la subvention accordée par l'Etat, qui reçoit de celui-ci, pour la maison de Molière, un vaste local, doit pouvoir diriger effectivement et réellement le théâtre qui lui est confié. »

Telles sont les observations que M. Roujon soumettra à M. Leygues dès que le ministre des beaux-arts sera revenu du Midi, demain ou après-demain.

Nous croyons savoir qu'elles sont d'accord avec les vues personnelles du ministre.

Ainsi donc, le décret qui va mettre fin au comité de lecture n'est pas encore signé, mais dans quelques jours il sera « à la signature ».

— Ce soir :

Aux Variétés, centième représentation de la *Veine*.

A Parisiana, première représentation de *Tous en l'air*, revue en deux actes, de M. Victor de Cottens.

— Nous avons raconté en détail les incidents survenus aux dernières répétitions du *Roi*, de M. Gaston Schéfer, et à propos desquels la personnalité de M. Le Bargy avait été mise en cause.

Il résulte d'une note parue dans le *Gaulois*, ce matin, que M. Le Bargy, chargé de mettre la pièce en scène, avait toujours été d'accord avec l'auteur. Ce n'est que lorsqu'il fut question du dénouement de la pièce que les difficultés commencèrent.

Le comité de lecture, au moment de la réception du *Roi*, en 1899, avait inscrit au procès-verbal de sa séance « que la pièce de M. Gaston Schéfer était reçue sous la réserve que le dénouement *serait corrigé* ». Cette clause avait été acceptée par l'auteur, qui cependant ne modifia point son dénouement.

M. Le Bargy, voulant rester dans la légalité, prévint alors courtoisement M. Gaston Schéfer qu'il ne se croyait pas le droit de méconnaître les décisions de ses collègues et qu'il se retirait.

M. Pruthon a été chargé par M. Claretie de terminer les travaux interrompus par M. Le Bargy.

— A la Comédie-Française, hier, on a répété hier cinq fois le dénouement du *Roi*, de M. Gaston Schéfer. Il est probable que la répétition générale aura lieu vendredi, dans l'après-midi.

— A l'Odéon, l'*Arlésienne*, avec les chœurs et l'orchestre Colonne, sera donnée dimanche prochain 13 octobre, en matinée. C'est la seule fois que cet ouvrage (M. Colonne n'ayant pas encore recommencé ses concerts) peut être donné en matinée. Mme Tessandier reprendra le rôle de Rose Mamai.

Deux autres représentations de l'*Arlésienne* seront données le mardi 15 octobre et le jeudi 17 octobre.

— Le Châtelet annonce les six dernières représentations du *Tour du monde*, dimanche prochain dernière matinée et dernière soirée. Lundi 14 commenceront les relâches pour répétitions générales du *Voyage de Suzette*.

— M. E. van Dyck vient de signer définitivement son contrat avec MM. Cortot et Schütz pour les représentations du *Crépuscule des dieux*, qui seront données à Paris au printemps prochain.

— Les feuilles d'inscription pour l'abonnement mixte du Vaudeville et du Gymnase seront closes le 15 octobre.

— Le compositeur Rodolphe Berger a écrit pour *Paris s'éveille*, le ballet de M. Surtac que les Folies-Bergère vont représenter cette semaine, toute une partie nouvelle.

— A la Cigale, pendant que les *Marraines du siècle* continuent leur marche vers la 150e, la direction de la Cigale fait répéter, pour passer dans quelques semaines, *A nous la scène!* la revue de MM. Fabrice Lémon et Harry Blount, pour laquelle vient d'être engagée Mlle Gillet, danseuse mime de l'Opéra.

— Mlle Virginie Haussmann, l'excellente cantatrice, a repris ses leçons de chant à partir du 10 octobre, 8, rue de Milan.

— Depuis cinq ans et après plus de 7,000 séances, le cinématographe des grands magasins Dufayel obtient le même succès, grâce à ses spectacles toujours nouveaux.

Au programme : tous les sujets d'actualité, le voyage du tsar en France et les fêtes franco-russes, scènes comiques, transformations, etc., etc. Conférences avec projections, intermèdes par le graphophone « le Stentor ». Tous les jeudis, dans les Magasins, après-midi musical par le petit orchestre. Exposition. Nombreuses attractions.

SPECTACLES DU MERCREDI 9 OCTOBRE

Opéra. 8 h., Roméo et Juliette. — Jeudi, relâche.
Français. 8 h. 1/2. — Horace et Lydie. — L'Ami Fritz.
Opéra-Com. 8 h. 1/4. — Mignon.
Odéon. 8 h. 1/4. — Fausse Route. — Les Maugars.
Vaudeville. 8 h. 3/4. — La Vie en voyage.
Gymnase. 8 3/4. — Manouche. — Hermance a de la vertu.
Variétés. 8 h. 1/2. — Divorce pour rire. — La Veine.
Th. Sarah-Bernhardt. 8 1/2. — La Dame aux camélias.
Châtelet. 8 h. 1/2. — Le Tour du monde en 80 jours.
Gaité. 8 h. 1/2. — Les Cloches de Corneville.
Porte-St-Martin. 8 h. 1/4. — Quo vadis ?
Renaissance. 8 h. 1/2. — L'Echelle. — L'Ecolière.
Pal.-Royal. 8 h. 1/2. — Un mari improvisé. — Bichette.
Ambigu. 8 h. 1/2. — La Fille du garde-chasse.
Nouveautés. 8 1/2. — L'Honneur du cantaine. — La Petite Fonctionnaire.
Bouffes. — Relâche.
Th. Antoine. 8 h. 1/2. — Devant le bonheur. — L'Honneur.
Athénée. 8 h. 3/4. — Les Demi-Vierges.
Folies-Dram. — Relâche.
Cluny. 8 h. 1/2. — Monsieur Joseph. — Le Fils surnaturel.
Déjazet. 8 1/2. — Mme Bigarot n'y tient pas. — Antonio.
Th. du Château-d'Eau. 8 1/2. — La Fille du tambour-major.
Olympia. 8 1/2. — Les Sheffer. 40 crocodiles. Sam Elton.
Hippo-Palace. 8 1/2. Les Eugen's. Babylas 1er et Sydney.
Boîte et Trét. de Tabarin. 58, r. Pigalle. Tél. 267-92. Fursy.
Fol.-Bergère. 8 1/2. Noce auvergnate. Souverains russes.
Cas. de Paris. 8 1/2. — La Camargo.
Nouv.-Cirque. 8 1/2. — L'Estafette.
Cirq. d'Hiver. 8 1/2. Les Kiners. Les Fratellini. Mlle Gentil.
Grands Magasins Dufayel. De 2 à 6 h. Attractions variées.
Cigale. 8 1/2. Tél. 407-60. — Les Marraines du siècle.
Pal. de Glace (Champs-Elysées). Patinage sur vraie glace.
Enghien-Casino (120 trains par jour). Spectacles divers.
Mus. Grévin. La Mode du soir. Fête d'artistes. Jour et nuit.
Jardin d'acclimatation. — Ouvert tous les jours.
Tr Eiffel. De 10 h. m. à 11 h. 1/2. Res 1er et. A 8 h. 1/2, théâtre.

SPECTACLES DU JEUDI 10 OCTOBRE

Opéra. Relâche. — Vendredi, 8 h., Astarté.
Français. 8 h. 1/2. — Dénise.
Opéra-Com. 8 h. 1/4. — La Sœur de Jocrisse. — Orphée.
(Les autres spectacles comme mercredi).

SPORT

**Courses de